

Comité d'animation du Conseil de quartier Saint-Augustin

5 juillet 2021

Ordre du jour

01 Démarche
Embellir votre
quartier

02 Travaux

03 Nouveau
règlement des
terrasses et
étalages

04 Trilib'

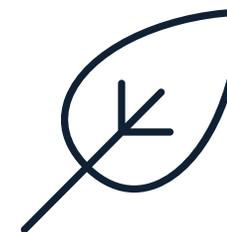
05 Budget

01

Embellir votre quartier

Rappel de la démarche

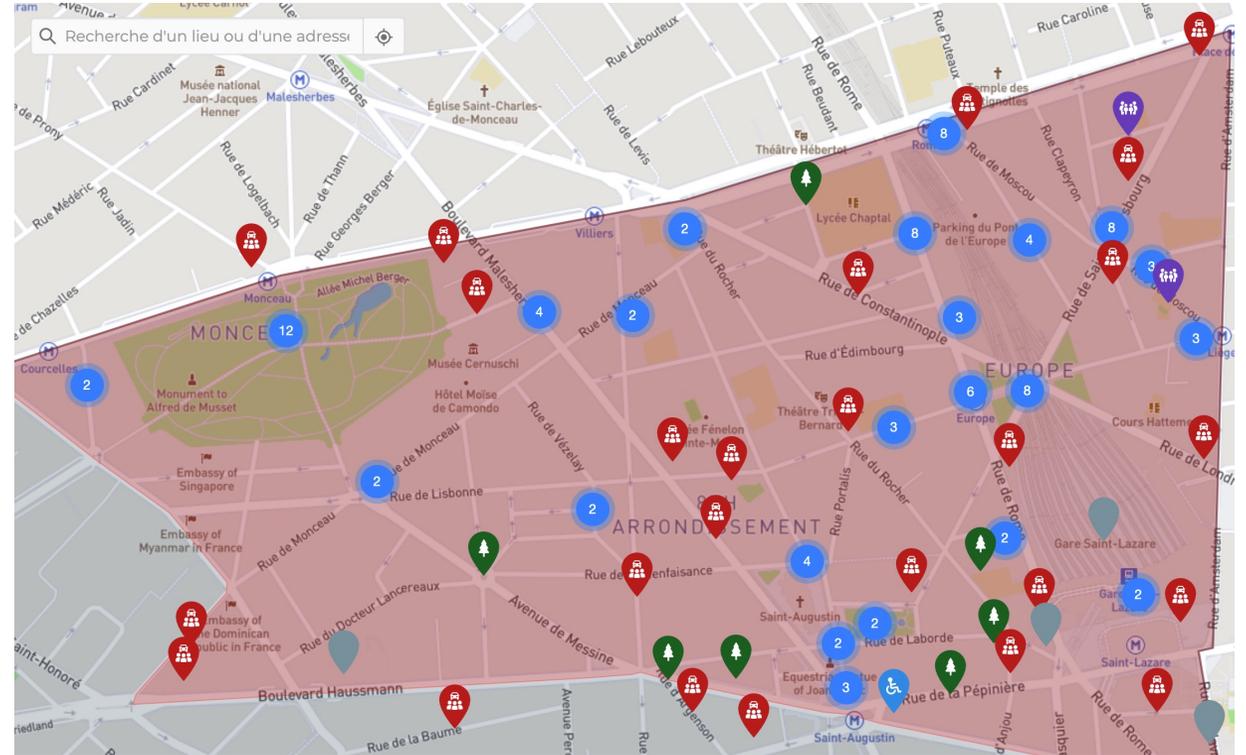
- Le quartier Monceau - Saint-Augustin - Europe est le **premier** à bénéficier de la démarche « Embellir votre quartier »
- **Végétalisation, piétonnisation, accessibilité**, création d'itinéraires et pistes cyclables, **apaisement** des circulations sont les principaux axes de travail ;
- « Embellir votre quartier » doit aussi permettre une **meilleure coordination des travaux** entre tous les intervenants, afin de réaliser le maximum d'interventions dans un temps maîtrisé.



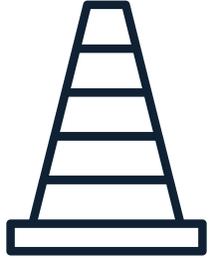
Bilan de la concertation

- Le diagnostic a été présenté aux habitants le 15 mars 2021
- La concertation s'est déroulée du **16 mars au 4 juin 2021**

402 participants
153 contributions, dont 10
issues du budget participatif
2021
1.223 votants

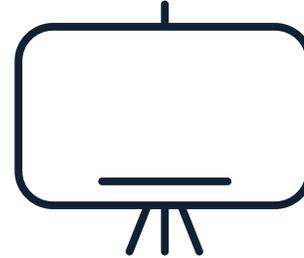


Prochaines étapes



Les Conseils de quartiers et les habitants seront associés pour finaliser les projets, notamment les plus importants.

Objectif : réaliser les travaux en 2022



La présentation de la réunion publique de restitution de la concertation qui s'est tenue 1^{er} juillet dernier est disponible sur le site de la mairie du 8^e.

02

Travaux

03

Nouveau règlement des terrasses

Nouveau règlement des terrasses

Principes

Les « terrasses éphémères » laissent place à des « terrasses estivales »,
chaque année du 1^{er} avril au 31 octobre.

Régime d'autorisation et non plus de déclaration.

Heure limite d'exploitation : **22h.**



Nouveau règlement des terrasses

Les engagements

Préserver les **cheminements piétons** :
1,60m de largeur minimum.

Respecter les **accès pompiers** devant
les portes cochères

Respecter le **cahier des charges techniques** : pas de palette en bois,
pas de toit, soubassements latéraux
limités à 1,30m.

Interdiction d'installation sur le stationnement réservé :

- place de livraison;
- place personnes handicapées ;
- Taxis ;
- motos, scooters, station de vélos,
trottinettes ;
- covoiturage, transports de fonds.

En cas de non-respect : **amendes pouvant
aller jusqu'à 500 €**

04

Trilib'

Rappel de la démarche

Objectif : accroître la part des déchets triés pour les **40 % d'immeubles qui ne sont pas équipés de bacs jaunes.**

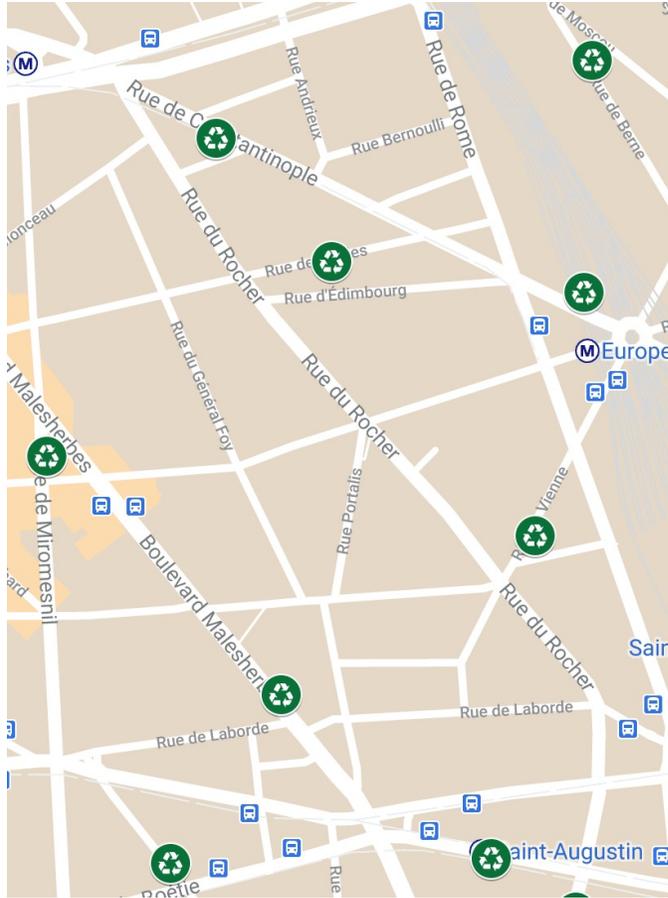
1. La Ville de Paris a pour projet d'implanter 32 Trilib' dans le 8^e
2. Identification des emplacements potentiels par les services (DPE, DVD).
3. Validation / rejet par les ABF.
4. Chaque Conseil de Quartier a retenu deux emplacements pour une phase expérimentale

Les bacs sont équipés de sondes de remplissage pour **éviter toute saturation** et adapter la fréquence de passage des camions dès qu'ils atteignent 80% de leur capacité

Le mobilier est **lavé une fois par semaine** et il est recouvert d'une peinture anti-graffiti.

Tout dépôt sauvage doit être enlevé **sous 24h.**

Point d'étape sur le déploiement



1 trilib' déployé :

- 2 rue de Constantinople



05

Budget du Conseil de quartier

Budget du Conseil de Quartier

Les propositions émises :

- Installer des distributeurs de sac pour les chiens
- Refaire les pieds des arbres
- Installer des brumisateurs et des fontaines

Chaque Conseil de quartier dispose de 2 budgets :

- **8.264 € en investissement**
- **3.302 € en fonctionnement**



Budget du Conseil de Quartier

Réalisation

- Définir un leader sur le projet
- Définir un projet détaillé : emplacement exact, autorisations, etc
- Mise en œuvre par le Conseil de Quartier sauf si cela relève du domaine de la mairie



Prochains rendez-vous :

- Comité d'animation à la rentrée
- Assemblée plénière vers octobre

12 juillet : présentation des projets du budget participatif soumis au vote

du 9 au 26 septembre : vote

Merci